

Ouverture estivale des espaces publics extérieurs tels que les piscines

1 juin 2020

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, autorisent l'ouverture d'espaces publics extérieurs, tels que les piscines extérieures et les modules de jeux des parcs dont les jeux d'eau, et ce, pour toute la période estivale dans toutes les régions du Québec.

Cette mesure vise à offrir aux citoyens la possibilité de se rafraîchir, entre autres dans le contexte de chaleur accablante que vivent actuellement plusieurs régions du Québec. Les lieux visés sont les piscines extérieures publiques, les pataugeoires extérieures publiques, les blocs sanitaires de ces installations ainsi que les modules de jeux situés dans les parcs publics. Les responsables d'installations publiques sont également invités à mettre en opération les abreuvoirs dans les lieux dont l'accès est autorisé. La population est invitée à apporter de l'eau dans des gourdes et à les remplir au besoin dans les abreuvoirs.

Bien que les dangers de contamination par la COVID-19 soient moindres à l'extérieur, cette ouverture est toutefois conditionnelle au respect des consignes gouvernementales concernant la distanciation physique ainsi que les mesures d'hygiène. Rappelons que dans un but préventif, les surfaces fréquemment touchées, par exemple les boutons poussoirs des abreuvoirs, devront être nettoyées régulièrement par le personnel responsable de ces espaces et les usagers devront avoir la possibilité de se laver facilement les mains avant et après chaque utilisation.

Citations :

« Les mesures de prudence adoptées depuis le début de la crise ne doivent pas nous faire perdre de vue les autres besoins essentiels de santé des citoyennes et des citoyens, entre autres en période de canicule. C'est pourquoi l'ouverture de ces services estivaux nous apparaît nécessaire, afin d'assurer un meilleur confort pour de nombreuses personnes. Il demeure crucial de rester vigilants et de prendre toutes les mesures pour maintenir la distanciation physique ainsi que les autres moyens reconnus afin de limiter la propagation du virus dans la communauté. »

Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

« L'accessibilité de telles installations pour la période estivale qui s'amorce est importante et les conditions actuelles, combinées au respect des règles sanitaires applicables, le permettent désormais. Ces services publics s'avèrent davantage qu'un loisir : ils contribuent directement au bien-être des citoyens, notamment celui des personnes plus vulnérables. N'oublions pas que plusieurs d'entre elles peuvent s'exposer à des risques réels pour leur santé lors d'épisodes de grande chaleur. »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Pour plus d'information